

SAISINE



DÉCISION MODIFICATIVE
N°2 POUR L'ANNÉE 2023

Adopté en séance plénière
des 9 et 10 novembre 2023

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

La Décision Modificative n°2 pour l'année 2023 (DM2 2023) permet d'inscrire plusieurs ajustements d'ampleur et représente près de -7,5 % du montant inscrit au Budget Primitif 2023 (BP 2023).

Le solde affiché en dépenses est de -289,1 M€ et de -287,2 M€ en recettes ce qui permet une diminution de l'autorisation d'emprunt de 1,9 M€.

RECETTES

En termes de recettes, cette DM2 2023 illustre la volatilité de la recette « Fraction de TVA » dont l'évolution est corrélée à la conjoncture. Le CESER renouvelle ses inquiétudes quant aux conséquences de cette volatilité qui implique un pilotage très prudent et nécessite une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le CESER constate l'annulation de crédits de paiement en investissement pour cause de report ou de non-réalisation de projets liés principalement à des facteurs techniques. Le CESER souhaiterait disposer d'informations précises concernant les projets d'investissements structurants soutenus par le Conseil régional et leur échéancier (incluant les reports éventuels) afin de suivre leur mise en œuvre.

FONDS EUROPÉENS

Un des ajustements les plus notables de cette DM2 2023 concerne les fonds européens qui font l'objet d'annulations de recettes et de crédits de paiement importants.

Le CESER note les raisons de ces annulations et la précision apportée quant au fait que celles-ci n'induisent pas une moindre consommation des crédits sur la période de programmation. Les inscriptions liées aux fonds européens font l'objet de nombreux ajustements qui rendent difficile l'appréhension de la mobilisation des crédits.

En lien avec son Avis « Fonds européens : complexité et opportunités », le CESER demande donc la production d'un rapport annuel croisant données financières et stratégiques permettant de suivre tant quantitativement que qualitativement la consommation des enveloppes liées aux financements européens.

FORMATION

Concernant les dépenses d'investissement, le CESER constate :

- -10 M€ pour tenir compte de l'avancée opérationnelle des chantiers lycées verts ;
- -2 M€ en matière sanitaire et sociale pour répondre aux demandes de prolongation de délais pour les dépenses en matériel d'équipement et l'avancée des opérations immobilières.

Le CESER s'interroge sur les motifs de ces retards qui conduisent à un report des dépenses d'investissement de 12 M€ et souhaite savoir s'il s'agit de retards de planification ou de lancement. De plus, le CESER souhaite savoir s'il existe, pour les lycées, une corrélation avec les évolutions envisagées de la carte des formations. Étant donné les ambitions évoquées dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), la Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI) et le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), le CESER suppose que les investissements seront reportés et élargis à l'échelle des projets de formation affichés et à venir. Le CESER sera attentif à leur mise en œuvre financière et opérationnelle.

Sur l'actualisation des autorisations de programme, le CESER souligne l'effort consenti (+ 6M€) pour accélérer le programme NéoLux qui s'inscrit pleinement dans un cadre de sobriété énergétique.

ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRES

Le CESER note que trois dossiers sur les cinq évoqués dans la DM2 sont des opérations techniques.

Concernant la SEM Grand Est Énergies, le CESER constate que la participation de la Région est de 66,6% pour soutenir 320 M€ d'investissements dans toutes les filières des énergies renouvelables. Il prend note de l'autorisation de programme de 9,9 M€. Le CESER appelle le Conseil régional à la vigilance pour que l'intervention de la SEM Grand Est Énergies ne concerne que des projets d'EnR pertinents et vertueux, dont la localisation et l'implantation respectent la biodiversité, les paysages et le bien-être des habitants qui vivent dans ces territoires.

Le CESER regrette que le programme « Petites villes de demain » ne rencontre pas le succès escompté. Il s'interroge sur les motifs expliquant l'insuffisance de dossiers déposés. La question des délais, peut-être trop courts, et de l'ingénierie nécessaire pour le montage des dossiers, seraient à examiner.

Le CESER :

- renouvelle ses inquiétudes quant aux conséquences de la volatilité de la recette liée à la fraction de TVA qui implique un pilotage très prudent et nécessite une maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- souhaiterait disposer d'informations précises concernant les projets d'investissements structurants soutenus par le Conseil régional et leur échéancier afin de suivre leur mise en œuvre ;
- demande la production d'un rapport annuel croisant données financières et stratégiques permettant de suivre tant quantitativement que qualitativement la consommation des enveloppes liées aux financements européens ;
- s'interroge, dans le domaine de la formation, sur les motifs des retards qui conduisent à un report des dépenses d'investissement de 12 M€ et souhaite savoir s'il s'agit de retards de planification ou de lancement ;
- sera attentif à la mise en œuvre financière et opérationnelle des projets de formation affichés et à venir
- appelle le Conseil régional à la vigilance pour que l'intervention de la SEM Grand Est Énergies ne concerne que des projets d'EnR pertinents et vertueux, dont la localisation et l'implantation respectent la biodiversité, les paysages et le bien-être des habitants qui vivent dans ces territoires ;
- s'interroge sur les motifs expliquant l'insuffisance de dossiers déposés dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

 [www .ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

 <https://www.facebook.com/ceserge/>

 <https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00